



PROCESSUS DE VOTATION – LONGS MÉTRAGES DE FICTION

1^{er} TOUR – DÉTERMINATION DES FINALISTES

(Vote hybride 50% jury – 50 % vote universel des membres votants)

À l'exception de l'Iris du Meilleur premier film, toutes les catégories du long métrage de fiction sont déterminées à la fois par un jury et un vote universel.

• COMITÉ DE PRÉSÉLECTION

- Jury composé des 33 membres désignés par les associations professionnelles siégeant sur le Comité de représentation professionnelles de Québec Cinéma ;
- Un pré-sondage est envoyé aux membres du jury. Le vote de chaque juré est tenu confidentiel. Seul le nombre de votes obtenu par candidat ou équipe inscrit(e) est divulgué le jour des délibérations. Ces compilations seront le point de départ des discussions ;
- Suite aux résultats du pré sondage un Top 15 (ou plus si égalité) de chaque catégorie est dressé, reprenant tous les films et candidats, classés du plus grand nombre de votes obtenu au plus petit. Les discussions se poursuivront avec ce choix de film. Au bout du processus, le comité se retrouvera avec une liste de 10 films ;
- Suite aux discussions, les jurés devront obligatoirement voter pour 5 choix parmi les 10 candidats ou équipes inscrit(e)s qui auront été retenus par catégorie.

• VOTE UNIVERSEL

- Les membres votants seront invités à voter dès le 1^{er} tour pour déterminer les finalistes ;
- Ils devront voter jusqu'à 5 choix par catégorie ;
- Ils auront également le choix de s'abstenir sur les catégories pour lesquelles ils ne se sentent pas aptes à voter.

• COMPTABILISATION DES VOTES

- Les votes des jurés et des membres votants seront ensuite comptabilisés et combinés afin de déterminer les finalistes pour chaque catégorie ;
- Le poids du jury sera ajusté en conséquence du nombre de membres votants pour chaque catégorie afin d'obtenir une pondération à 50% jury et 50% vote universel. Ce volet sera pris en charge par la firme Simple Sondage.

2^e TOUR - DÉTERMINATION DES LAURÉATS

Même processus que les années précédentes ;

- Tous les membres autorisés des associations professionnelles seront appelés à voter pour les 18 catégories du long métrage de fiction.
- Le choix sera limité à 1 vote maximum par catégorie ;
- Les votants n'auront pas l'obligation de se prononcer sur l'ensemble des catégories ;
- Le vote final déterminera, parmi les films et les personnes ayant obtenu une nomination à l'issue du premier tour, celui, celle ou ceux qui, obtenant le plus grand nombre de voix, se verra/verront attribuer un prix Iris.